

NEWSLETTER

Juin 2020 - N° 3

EDITO

Après de longues semaines d'interruption des activités du centre sportif de Maisonnex, puis une réouverture échelonnée assortie de mesures sanitaires et organisationnelles relativement contraignantes, il semble que nous soyons revenus à une situation plus « normale ».

Si nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau, il n'en reste pas moins que cette illusion de normalité, ne doit nous faire perdre de vue que le COVID-19 n'a pas encore disparu. Au regard de ce qui se passe ailleurs dans le monde, y compris dans le monde du tennis d'ailleurs, il apparaît clairement que nous devons rester vigilants et conserver les « gestes barrières » préconisés.

Il ne sera pas dit que le sport, si nécessaire à notre équilibre physique et psychique, sera un vecteur du virus. *suite* →

SOMMAIRE

Edito	P. 1
Le parking	P. 1
Communications TC Meyrin	P. 2
De l'utilité du passage de la brosse	P. 2
Communications SC Meyrin:	P. 2
Communication de la Réception	P. 3

Personne n'est à l'abri !

Vous l'aurez lu comme nous, quelques uns des meilleurs joueurs de tennis du monde ont payé « cash » leur manque de précautions lors d'un récent tournoi de tennis.

Il ne s'agit pas là de juger le comportement de ces joueurs, mais plutôt de tirer les leçons de leur mésaventure.....

Parking deux roues motorisés

Certains propriétaires de 2 roues motorisés avaient pris l'habitude de se garer sous le couvert destiné aux vélos. L'an passé, nous avons donc conçu un emplacement qui leur est dédié. Nous tenons ici à relever la rapidité et la courtoisie avec lesquelles ils se sont adaptés à ce nouvel emplacement. MERCI !

Certains automobilistes quant à eux, désireux de s'économiser quelques pas, se stationnent au-delà de la dernière place voiture, condamnant ainsi 3 de ces nouvelles places. Nous les remercions donc de bien vouloir abandonner cette fâcheuse pratique et comptons sur leur compréhension.

A l'heure où d'aucun voudraient opposer les modes de déplacement, il convient de rappeler que l'incivilité n'est pas une question de mobilité, mais de respect.



TC MEYRIN

Après un premier mois tennistique assorti de mesures relativement contraignantes, une vie « presque normale » a repris aussi pour le TC Meyrin.

En appliquant les nouvelles directives de la Confédération et de la commune de Meyrin et sur la base des recommandations de Swiss Tennis, le TC Meyrin a pu maintenir le « Challenge de la commune de Meyrin » aux dates initialement prévues, soit du **18 au 26 juillet 2020**. Ce tournoi s'adresse aux joueuses et joueurs classés de R9 à R5 et les inscriptions se font sur le site de Swiss Tennis jusqu'au 13 juillet.

Juniors:

- Les stages d'été mini-tennis (5- 6 ans) , loisirs (7 - 18 ans) et compétition sont organisés.
- Les cours annuels pour l'année scolaire 2020-2021 sont également déjà prévus et les inscriptions ouvertes.
- Les conditions et bulletins d'inscriptions pour ces deux offres sont disponibles sur le site www.tcmeyrin.ch et à la réception du centre sportif.

Interclubs:

Reportés pour les raisons que nous connaissons, les Interclubs auront lieu du 29 août au 27 septembre. 6 équipes du TC Meyrin y participeront.

Nous nous réjouissons de vous revoir à l'occasion de ces différents événements en espérant qu'un certain virus (ou un de ses parents) ne vienne contrecarrer à nouveau le déroulement de nos activités tennistiques.

Pour le TC Meyrin

J.-C. Messeiller, vice - Président.

De l'utilité de passer la brosse sur les courts ?

Le passage de la brosse sur les courts a deux fonctions :

La première est une fonction de stabilisation et de préservation du terrain. Plusieurs tonnes de sable (env. 20kg/m²) stabilisent le tapis d'une part et offrent une protection aux fibres de ce tapis dont l'usure se trouverait accélérée sans, ou avec trop peu, de sable, d'autre part.

La seconde est une fonction de confort de jeu. Le passage de la brosse favorise une meilleure régularité des rebonds et un meilleur contrôle des glissades.

Pour votre confort donc et aussi pour la durée de vie de nos terrains, merci de passer la brosse avant chaque partie.

SC MEYRIN

Dernières rencontres Interclubs de la saison 2019-2020

23 juin 2020

Meyrin II—CC Geneva I

Meyrin III—GVA II

14 juillet 2020

Meyrin II—Cologne II

COMMUNICATION DE LA RECEPTION



Chers abonnées, chers abonnés,

Après la réouverture du tennis et du mini-golf le 11 mai, le feu vert a été donné le 6 juin aux squasheuses et squasheurs.

La saison d'Interclubs 2019-2020 va donc pouvoir être menée à son terme.

Dès la mi-juillet, nous allons finaliser les dispositions esquissées dans la dernière Newsletter concernant la facturation des abonnements.

Voici quelques précisions à ce sujet.

1. Tennis

L'échéance des abonnements annuels sera reportée de 2 mois, soit la durée de la fermeture du centre sportif de Maisonnex (13 mars—11 mai).

Un rabais de 25 % sera accordé sur les abonnements saisonniers « Été 2020 ». Les prix des abonnements « Demi saison Été », valables depuis le 1er juillet restent inchangés.

Les factures abonnements « Juniors Été 2020 » seront annulées. Les juniors qui souhaitent jouer cet été en dehors de cours du TC Meyrin bénéficieront d'un abonnements à CHF 75.00 (au lieu de CHF 100.00).

2. Squash

Les abonnements annuels sont désormais valables 365 jours à partir de la date de souscription. Cette date sera comptabilisée à partir de la première partie réservée.

Un rabais de 35 % sera accordé sur les abonnements saisonniers « Été 2020 ». Les prix des abonnements « Demi saison Été », valables depuis le 1er juillet restent inchangés.

En vous souhaitant un superbe été sportif, nous nous réjouissons de vous voir ou revoir à Maisonnex très bientôt.

Pourquoi la piscine reste-t-elle fermée ?

Ce n'est pas de gaité de cœur, que la commune de Meyrin a décidé de ne pas ouvrir la piscine de Maisonnex comme prévu.

Compte tenu des mesures sanitaires à mettre en place, pour assurer la sécurité des usagers, il est vite apparu qu'il ne serait pas possible d'ouvrir la piscine de Vergers ET la piscine de Maisonnex. Ceci pour 2 raisons:

1. le train de mesures à mettre en place pour assurer le bon fonctionnement d'une piscine et la sécurité de ses usagers requerrait l'engagement de tous les gardiens de bains. (*y compris les 4 assurant, à tour de rôle, la sécurité des baigneurs à Maisonnex*).
2. La traçabilité des usagers, élément exigé par les autorités fédérales, est impossible à Maisonnex, les accès aux bassins étant nombreuses. (entrée principale, restaurant, tennis, squash, sauna). De plus, nous ne disposons d'aucun système de « filtrage » des entrées/sorties.

Comme vous nous sommes attristés par cette situation, tout en précisant toutefois que les « accros à l'« H₂O chlorée » peuvent se rendre à la piscine des Vergers ouverte depuis le 20 juin.

Pour plus d'info: www.meyrin.ch/fr/votre-mairie-administration-sports/installations-sportives

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

Toute suggestion, proposition ou critique, bienveillante et constructive évidemment, seront les bienvenues. Merci d'avance.

PROCHAIN NUMERO SEPTEMBRE 2020